

**Récit** L'institution veut en finir avec les déserts médicaux et encadrer les dépassements d'honoraires. Des propositions chocs qui sèment la pagaille. L'« audace » de son président ne passe pas. Réunion les 21 et 22 juin

# Désordres au conseil de l'ordre des médecins



Le Monde

Jeudi 21 juin 2012

**r Michel Legmann, président de l'ordre des médecins, l'obligation pour les jeunes praticiens d'installer durant cinq ans dans leur région de formation « n'est pas déraisonnable ».** HAMILTON/REA

**B**iarritz, Hôtel Sofitel, mi-mai. Il y a là la crème de l'ordre des médecins – ceux qui siègent à son conseil national (CNOM) –, réunie pour un séminaire sur l'accès aux soins. Rien ne filtre de ces trois jours. Le 29 mai, l'institution à laquelle il a tant été reproché son immobilisme lâche sa bombe devant les médias : pour en finir avec les déserts médicaux, elle recommande que les nouveaux diplômés soient « tenus d'exercer pendant une période de cinq ans dans leur région de formation ». Concernant les dépassements d'honoraires, elle estime que les tarifs de « 3 à 4 fois » supérieurs à ceux de la Sécu méritent sanction. Un joli coup ? Sur le moment, clairement. L'UFC-Que choisir applaudit, les maires de banlieue et ceux des petites villes aussi. Sauf que depuis, rien ne va plus. La maison tremble, en toute discrétion. Difficile de faire parler les conseillers.

lequel il « désapprouve l'absence de concertation avec les conseils départementaux, régionaux et les organismes représentatifs (...), et désavoue le président Legmann sur sa communication ». La semaine suivante, de tels avis continuent de tomber, et à circuler entre départements.

te : que des limites à l'installation soient fixées, comme c'est le cas pour les infirmières depuis 2009, et que le secteur 2, où les honoraires sont libres, soit supprimé.

Bien sûr, tout le monde n'était pas d'accord pour aller si loin. Notamment sur les dépassements d'honoraires. Les praticiens hospitaliers-professeurs d'université qui siègent au CNOM sont opposés à la limitation des tarifs – c'est à l'hôpital qu'ils sont les plus excessifs. Mais M. Legmann en est persuadé, avec ce système, il « sauve le secteur 2 ». Ce n'est pas sur ce point qu'il a néanmoins pris le plus de risques, et, comme ironise un observateur qui a consulté sa fiche sur Ameli-direct.fr (le site de l'Assurance-maladie), le « 3 à 4 fois » le tarif de la Sécu correspond à sa pratique...

« L'audace médicale » saluée par *La Croix*, la « révolution idéologique » décrite par le *Panorama du médecin* paraissent du coup un peu moins glorieuses. Certains, d'ailleurs, ne voient pas de réel changement. « C'est du vrai conservatisme, puisque le conseil favorise les anciens déjà installés et met les jeunes à la peine », note Claude Bronner, du syndicat Union généraliste. Comme d'autres, il avoue avoir du mal à comprendre ce président « marqué à droite » qui va plus loin que François Hollande, lequel n'a pas repris les mesures de contrainte inscrites dans le projet du PS. La ministre de la santé, Marisol Touraine, a d'ailleurs indiqué le 13 juin qu'elle n'était pas favorable à la recommandation concernant les jeunes. « Legmann a voulu se refaire une virginité, le but de la manœuvre était de montrer patte blanche au gouvernement », considère un autre syndicaliste, qui demande l'anonymat.

## Mais quelle mouche a piqué le gardien du temple, maître du code de déontologie et de la discipline ?

Mais quelle mouche a piqué le gardien du temple, maître du code de déontologie et de la discipline ? Certains ont dû lire deux fois ses recommandations pour y croire. Personne n'a oublié qu'en janvier encore, l'ordre bataillait contre une proposition de loi qui prônait une mesure similaire pour lutter contre les déserts médicaux. Ni l'éditorial de mars de son président, Michel Legmann, dans lequel il « [redisait] haut et fort : l'ordre est opposé aux mesures coercitives ! »

Aussitôt, les syndicats dénoncent sa volonté de « faire du syndicalisme à la place des syndicalistes ». Les internes des Hôpitaux de Paris s'interrogent sur sa légitimité. Le syndicat des médecins d'Aix et région (SMAER) appelle même à sa suppression. Un petit air de 1981, quand François Mitterrand avait inscrit la fin de l'ordre dans les 110 propositions de sa campagne.

Mais il y a plus grave, car, alors que les jeunes tonnent qu'ils ne paieront pas pour les erreurs de répartition sur le territoire de leurs aînés, la base gronde aussi. Dès le 30 mai, le conseil de Lorraine « désapprouve à l'unanimité de ses membres » les mesures concernant les jeunes. Le 1<sup>er</sup> juin, le président du conseil de Midi-Pyrénées « se désolidarise » du CNOM. Le 4, c'est au tour du conseil départemental de la Nièvre. Le 5, celui du Rhône, après une manifestation d'internes, d'externes et de chefs de clinique, rend public un avis dans

Parfois, le désaccord s'affiche au grand jour, dans la presse régionale. Les mots sont généralement pesés. Pas toujours. « Avec des trucs comme ça, on passe pour les derniers des connards », s'enflamme le président de l'ordre de Charente, dans *La Charente libre*. Les membres du conseil national, de plus en plus nombreux à penser qu'une régulation des installations est nécessaire, gardent le silence. Certains sont en position délicate dans leur département. Les plus hardis vont sur Twitter, où ils sont pris à partie. Certains avouent – c'est osé – la maladresse du CNOM.

La seule à accepter de s'exprimer directement est Irène Kahn-Bensaude, présidente du conseil de Paris : « La communication n'a pas été excellente, tout le monde le reconnaît. » Elle explique que le PV du séminaire était en fait « plus nuancé » que le texte rendu public. Les autres membres préfèrent a priori se taire. « Ce n'est pas la peine d'en rajouter », s'affole un élu. « Ce serait discourtois de s'exprimer alors qu'une AG est prévue », ironise un autre.

Certains finissent par parler, « à condition de ne surtout pas être cité ». Souvent, ils minimisent l'affaire, rappelant qu'une proposition de l'ordre n'a pas force de loi, et laissent entendre que le texte peut ne pas être définitif... Aucun ne nie la tension. « Ce ne sont pas les recommandations qui sont en cause, mais la méthode Legmann », dit l'un. « La situation est explosive, ce n'était ni le bon timing ni les bons mots », dit un autre, qui reconnaît que « c'est très chaud au sein du conseil ».

Mais la communication, au conseil, est le fait du président, cela ne se discute pas. C'est ainsi depuis des décennies, dans cet ordre créé en 1940, puis dissous et recréé dans sa forme actuelle en 1945 – il avait été un serviteur zélé du régime de Vichy. Michel Legmann, lui, parle. Dans son bureau aux portes capitonnées, boulevard Haussmann, à Paris, il décrit un ordre qui évolue avec la société, et dit sa conviction que le temps où les médecins n'avaient pas de comptes à rendre est révolu : « Il faut rentrer dans la normalité... »

Surtout, il juge que l'ordre n'avait plus le choix. Les politiques de tous bords ne parlent plus que de régulation de la répartition des médecins. Il a lui-même été malmené devant l'Association des maires de France. Alors, « mieux vaut faire quelques concessions pour éviter les mesures drastiques qui sont dans les cartons... » Sa crain-

Le président de l'ordre, élu en juin 2007 – il était vice-président depuis 1997 –, connaît bien Nicolas Sarkozy : il est adjoint au maire de Neuilly depuis 1983. Sur ses étagères, il a d'ailleurs placé deux photos de l'ancien chef de l'Etat. Mais il se défend d'avoir voulu donner des gages au nouveau gouvernement : « Je ne mange pas de ce pain-là. » Il assure que les recommandations « ne sont pas déraisonnables ». Il rappelle que, en contrepartie d'une obligation pour les jeunes d'exercer dans leur région de formation, l'ordre propose un accompagnement pour s'installer, et insiste sur la sagesse du conseil national : « C'est un peu comme le Sénat, ce sont des gens d'expérience qui y arrivent. »

Le trombinoscope permet de se faire une idée. Sur 50 membres, il y a 11 hommes nés dans les années 1930, 24 dans les années 1940 (dont le président, 71 ans), 10 dans les années 1950, et un seul après. Plus quatre femmes, dont l'ordre n'indique pas la date de naissance « par courtoisie », quand il affiche celle des hommes « par tradition ». Depuis 2010, il s'est pourtant rajeuni et féminisé. « Ce que voient les jeunes, ce sont des gens de 70 ans, parfois plus, en activité depuis plus de dix ans, s'exprimer sur le futur de la profession, mais au nom de quoi ? », glisse un conseiller, pas parmi les plus vieux. « Sur le plan de la représentation, ils ont des questions à se poser », lâche Pierre Hamann, de l'Association nationale des étudiants en médecine de France.

Le 7 juin, le docteur Legmann a rencontré les syndicats d'étudiants, internes et jeunes médecins. Une réunion tendue, selon eux. Ils ont senti l'homme en mauvaise posture. Ils voulaient qu'il obtienne de son bureau la signature d'une résolution promettant de remplacer les mesures coercitives par d'autres. Finalement, la question sera à nouveau évoquée en session plénière du conseil national, jeudi 21 et vendredi 22 juin. Mais ses membres oseront-ils exprimer ouvertement un quelconque désaccord ? Les choses pourraient se compliquer, le 23 juin, quand le sujet sera discuté devant les présidents et secrétaires départementaux et régionaux réunis à Paris en assemblée générale extraordinaire. Le conseil national pourrait être mis en difficulté. Beaucoup auront en tête les futures élections, en 2013. « Tout le monde joue sa place », lâche un conseiller. La solidarité pourrait avoir des limites. ■

LAETITIA CLAVREUL